

## Conseil d'Administration

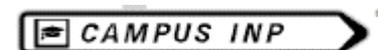


**du 22 juin 2018**

**Convention de groupement de commandes pour  
la fourniture et la pose de  
la signalisation routière et de la signalétique locale  
sur les principaux campus de l'agglomération toulousaine**

## L'objectif du SDS

- **Répondre aux recommandations du Ministère** (Guide réalisé dans le cadre du Plan Campus)
- **Obtenir une meilleure visibilité** à l'échelle de l'agglomération toulousaine
- **Pour le visiteur : l'aider à s'orienter et à trouver !**
- Le Schéma Directeur Signalétique a défini et élaboré :
  - Pour **tous les campus** : la signalisation directionnelle (normes voirie publique), depuis une distance appropriée jusqu'à l'entrée des campus.



- Uniquement pour le Complexe Scientifique et plus particulièrement du **Campus de Rangueil** : la signalisation directionnelle et la signalétique locale (SIL) au sein même du campus, « *de l'entrée du campus jusqu'au pied des bâtiments* ».



# Mise en œuvre du Schéma Directeur Signalétique des campus

- Pour mettre en œuvre ce schéma, l'UFTMiP a bénéficié d'une enveloppe financière de **900 k€** au titre des intérêts intermédiaires ANR du Projet Toulouse campus.
- Ont d'ores et déjà été réalisés, en relation avec les Aménagements Urbains et Paysagers (AUP) de Rangueil :



La signalétique de l'INSA



La signalétique de l'IUT Site Ponsan de  
Toulouse III - Paul Sabatier

- Aujourd'hui, le montant global des crédits restant pour l'opération est d'environ **800 k€**.
- L'UFTMiP financera les **investissements initiaux** pour les premiers équipements avec ces crédits ANR.
- Chaque établissement signataire pourra par la suite bénéficier des prix unitaires du marché pour les **dépenses de fonctionnement** pour la mise à jour, l'ajout ou le remplacement d'une information ou d'un équipement.

## Objet et modalités de la convention

- La présente convention a pour objet :
  - de **créer un groupement de commandes** entre les signataires, en vue de la passation par l'UFTMiP, du ou des marchés relatifs à la fourniture et la pose de la signalisation routière et la signalétique locale sur les campus des établissements publics membres du groupement,
  - de désigner l'UFTMiP comme coordonnateur mandataire,
  - de fixer les modalités de fonctionnement du groupement et de sa coordination,
  - de fixer les modalités de passation et d'exécution relatifs à la fourniture et la pose de la signalisation routière et la signalétique locale sur les campus des établissements publics membres du groupement
- Composition du groupement
  - Sont membres du groupement les établissements qui signeront le document d'adhésion. Aujourd'hui, il s'agit des principaux établissements qui ont participé à l'élaboration du SDS et membres du Comité de Suivi : **UT1 Capitole, UT2 Jean Jaurès, UT III Paul Sabatier, INSA, INPT, ISAE, CNRS, Ecole d'architecture, CROUS, Rectorat-SGE.**
- Modalités d'adhésion
  - Tout membre et établissement associé, renforcé ou simple, de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées peut adhérer au groupement.

## Calendrier

- Retour des conventions signées :
  - 29 juin
- Publication de l'AAPC
  - 10 juillet
- Remise des offres
  - 10 septembre
- Choix de l'entreprise mandataire :
  - Octobre
- Préparation chantier :
  - Novembre
- Début des travaux :
  - Décembre
- Fin des travaux (hors signalisation dépendant des collectivités) : rentrée 2019

